

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Par arrêté municipal n° 26-60, en date du 27 juillet 2026, le Maire de Gometz la Ville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Gometz la Ville.

A cet effet, Monsieur Michel Languille a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles Jenny Grand d'Esnon.

Le dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur seront déposés **en mairie, Place de la Mairie à Gometz la Ville 91400**, pendant 33 jours consécutifs à compter du **1^{er} septembre 2026 jusqu'au 3 octobre 2026 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance du dossier dans les locaux de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- mardi, mercredi et vendredi de 15h00 à 17h00 ;
- jeudi de 16h00 à 19h00 ;
- samedi matin de 09h00 à 12h00 ;
- sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie-gometzlaville.fr/>

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences d'accueil du public en mairie :

- **le mardi 1^{er} septembre 2026 de 15h00 à 17h00 ;**
- **le jeudi 17 septembre 2026 de 16h00 à 19h00 ;**
- **le samedi 3 octobre 2026 de 09h00 à 12h00.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie, ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante enquetepublique2026@gometzlaville.fr ou transmises par écrit, pour qu'elles soient parvenues avant la fin du délai de l'enquête publique (3 octobre 2026 à 12h00), au Commissaire Enquêteur en mairie de Gometz la Ville. Elles seront annexées au registre correspondant.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie et sur le site internet de la commune de Gometz la Ville à l'adresse suivante <http://www.mairie-gometzlaville.fr/>.

Après enquête publique et remise par le Commissaire Enquêteur de son rapport et de ses conclusions, le dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gometz la Ville sera soumis au vote des membres du Conseil Municipal.

Edwige HUOT-MARCHAND
Maire de Gometz la Ville

